

CODE DE VIE



ÉCOLE TRILINGUE
VISION
TERREBONNE

OUR VALUES

★ BE PROACTIVE ★

[BE PRESENT]

☀ BE MINDFUL ☀

» BE ACCOUNTABLE ◀

» BE VISIONARY ◀

Respect de soi:

- Je fais un travail de qualité.
- Je fais le travail dans le délai demandé.
- Je fais attention à mon matériel scolaire.
- Je parle la langue d'enseignement.
- Je participe activement aux périodes de méditation.

Respect des autres:

- Je vouvoie les adultes de l'école.
- J'utilise un langage respectueux lorsque je parle.
- Je lève la main pour parler.
- J'attends mon tour.
- Je marche calmement et de façon sécuritaire dans l'école

Respect de l'environnement:

- Je conserve mon environnement propre.
- Je ramasse un objet ou un déchet qui traîne par terre.
- J'aide à contribuer à un climat de classe adéquat.
- Je prends soin du matériel qui m'est prêté.

Le code de vie de l'École Vision Terrebonne s'articule autour de cinq valeurs fondamentales qui sont à la base de notre approche responsabilisante envers nos élèves. C'est à travers celles-ci que nos élèves pourront évoluer et grandir tout en se familiarisant avec les trois sphères du respect.



Le sport à Vision!

Être élève à Vision signifie aussi être sportif! Que ce soit par le biais des cours d'éducation physique ou bien l'une de nos ligues sportives, il est toujours important de respecter nos valeurs et démontrer un bel esprit sportif. Je supporte mes coéquipiers et respecte mes adversaires, autant dans la victoire que la défaite. 🤝

ICI, C'EST TOLÉRANCE ZÉRO! 🚫

Tout geste de violence, verbale ou physique, ainsi que toute situation d'intimidation, seront immédiatement pris en charge par l'éducateur spécialisé et la direction de l'école. Les interventions appropriées seront alors effectuées.

INTIMIDATION



100 % Prévention
100 % Intervention
Zéro tolérance!

Chers parents,

Notre objectif commun est que chaque enfant qui fréquente Vision s'y sente bien et en sécurité. Que tous nos élèves aient le droit au bien-être et au sentiment d'appartenance. Que ce soit à travers d'activités scolaires ou parascolaires ou d'ateliers et de projets de prévention, nos jeunes sont sensibilisés aux diverses problématiques que nous retrouvons dans le système scolaire québécois.

Ensemble, nous travaillons pour que l'acceptation de tous se retrouve au coeur de tout ce que nous entreprenons. Des protocoles d'intervention solides et réalistes sont en place et nous ne tolérons aucune situation qui pourrait mettre en péril l'atteinte de l'objectif fixé, soit le sentiment de sécurité et d'appartenance de nos élèves.

Nous faisons tous partie d'une même grande équipe : élèves, parents et membres du personnel.

D'ailleurs, chaque classe suit le programme « Vers le Pacifique » et apprend, selon son niveau, des techniques de résolution de conflit.

Afin de bien amorcer l'année scolaire, une conférence sur l'intimidation est offerte aux élèves de 1^{re} à 6^e année en début d'année scolaire (mi-septembre).

À Vision, nous prenons action!

Tous ensemble!



L'intimidation est un modèle de comportements **répétitifs** et **constants** ayant une intention négative, manifestée par un élève envers un autre et où il y a un **déséquilibre de force**.

Il est important de différencier un conflit de l'intimidation. Il y a trois critères essentiels qui caractérisent l'intimidation :

1. Des gestes négatifs, répétitifs et constants contre la victime.
2. Un déséquilibre de force entre l'intimidateur et la victime.
3. Une différence entre les émotions ressenties par l'intimidateur et par l'élève qui est la cible (pouvoir, satisfaction et/ou fierté versus peur, sentiment d'impuissance et/ou tristesse)

L'intimidation peut se manifester sous plusieurs formes : physique, verbale et psychologique. Voici quelques exemples de comportements d'intimidation :

DIRECTS (GESTES VISIBLES)	INDIRECTS (GESTES PLUS CACHÉS)
<ul style="list-style-type: none">› Pousser› Frapper› Crier des noms› Se moquer› Abimer le matériel› Menacer au téléphone ou par Internet› Faire des gestes humiliants	<ul style="list-style-type: none">› Mettre dans l'embarras› Ridiculiser› Parler dans le dos› Répandre des rumeurs› Se faire passer pour quelqu'un d'autre› Exclure› Soupirer à la vue de la victime› Ignorer

Quoi faire si tu es victime ou que tu es témoin d'intimidation ?

TU DOIS EN PARLER À UN ADULTE.

GRADATION DES INTERVENTIONS

1

PREMIÈRE INTERVENTION :

L'enfant qui est victime d'intimidation sera rencontré par l'éducateur spécialisé de l'école et un suivi de la situation sera alors effectué auprès des parents de l'élève.

L'enfant qui aura joué le rôle d'agresseur sera rencontré par l'éducateur spécialisé et une lettre sera envoyée à la maison pour informer les parents de la situation.

2

DEUXIÈME INTERVENTION :

L'enfant qui est victime d'intimidation sera rencontré par l'éducateur spécialisé et la direction de l'école. Un suivi de la situation sera alors effectué auprès des parents de l'élève.

L'enfant qui aura joué le rôle d'agresseur sera immédiatement retiré de son groupe pour une période de 2 jours (suspension interne). Il sera rencontré par l'éducateur spécialisé et la direction de l'école. Il sera informé de conséquences auxquelles il pourrait faire face en cas de troisième intervention. Les parents seront ensuite convoqués à une rencontre avec l'élève et la direction.

4

QUATRIÈME INTERVENTION :

L'enfant qui est victime d'intimidation sera rencontré par l'éducateur spécialisé et la direction de l'école. Les parents seront convoqués à une rencontre à l'école avec l'élève pour assurer le meilleur suivi psychologique possible.

L'enfant qui aura joué le rôle d'agresseur sera immédiatement retiré de son groupe et les parents seront rencontrés sur le champ. Les parents devront repartir à la maison avec l'élève et celui-ci devra rester à la maison pour une période indéterminée. Une expulsion de l'école sera envisagée.

3

TROISIÈME INTERVENTION :

L'enfant qui est victime d'intimidation sera rencontré par l'éducateur spécialisé et la direction de l'école. Les parents seront convoqués à une rencontre à l'école avec l'élève pour assurer le meilleur suivi psychologique possible.

L'enfant qui aura joué le rôle d'agresseur sera immédiatement retiré de son groupe pour une période indéterminée (suspension interne). Les parents seront ensuite convoqués à une rencontre à l'école avec l'élève et le service de police pourrait être contacté. L'élève pourrait alors être rencontré par un agent communautaire à titre préventif.